



BTSA TECHNICO-COMMERCIAL PRODUITS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

DÉBOUCHÉS

- Techniciens responsables de l'**approvisionnement** des industries de premières transformations (exploitations forestières, scieries, papeteries, trancheurs...), et deuxième transformation (parqueterie, charpentes...)
- Techniciens chargés de la **vente** des produits de la filière forêt-bois dans une scierie, une coopérative forestière, un négoce de bois ou autres organismes forestiers
- Poursuite d'études : licence et master

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 25 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent justifier :

- Soit être titulaire du baccalauréat technologique, professionnel ou général
- Soit être titulaire du brevet de technicien agricole ou du brevet de technicien
- Soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le répertoire des certifications professionnelles de la Commission nationale de la certification professionnelle
- Soit être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires
- Soit avoir accompli une scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement

Tous les candidats doivent s'inscrire suivant la procédure APB (Admission Post-Bac).

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature qui permet d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 25 et 70 % du SMIC selon l'âge, l'année de formation du jeune et le département de l'employeur
- Les frais de déplacement entre le centre de formation et le domicile de l'apprenti sont indemnisés forfaitairement, une fois par an, par le Conseil Régional de Franche-Comté

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage de 2 ans

1^{er} année

- Au centre de formation : 665 heures réparties sur 19 semaines
- En entreprise : 33 semaines dont 5 semaines de congés payés

2^e année

- Au centre de formation : 770 heures réparties sur 22 semaines
- En entreprise : 30 semaines dont 5 semaines de congés payés

La formation en centre débute en septembre et se termine en juin, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 2 à 3 semaines.

Les taux de placement sont bons. Les apprentis peuvent faire valoir des arguments en matière d'expérience professionnelle.



Le site www.admission-postbac.fr permet de :
S'informer
Déposer une candidature
Assurer le suivi des candidatures
Trouver des liens vers les sites utiles

La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est organisée en modules et comprend :

→ **Des modules communs à tous les BTSA**

- Accompagnement du projet personnel et professionnel
- Sciences économiques et sociales : économie générale et droit du travail
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- Langue vivante : anglais ou allemand
- Education physique et sportive
- Traitement de données : mathématiques appliquées
- Informatique

→ **Des modules communs à tous les BTSA technico-commerciaux**

- Économie générale et de l'entreprise
- Gestion
- Mercatique
- Relations commerciales

→ **Des modules spécifiques au champ professionnel « produits de la filière forêt bois »**

- Connaissance des produits de la filière forêt bois
- Mobilisation des produits forestiers
- Économie forestière
- Module d'Initiative Locale : suivi d'un marché étranger
- Projet commercial et actions professionnelles.

→ **De la formation en milieu professionnel**

• Les périodes en entreprise de la filière forêt-bois permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à la réalisation d'actions professionnelles. Ces actions sont présentées et évaluées à l'oral en épreuve terminale.

Un voyage d'étude à l'étranger d'une semaine est organisé chaque année.

Voyages déjà réalisés : Allemagne, Québec, Espagne, Finlande, Roumanie, Suède...

ÉVALUATION / VALIDATION

Brevet de Technicien Supérieur Agricole : BTSA « Technico-commercial, Produits de la Filière Forêt Bois », diplôme national de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est obtenu :

- d'une part en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury
- d'autre part, par une évaluation terminale constituée d'une épreuve écrite (expression française et culture socio-économique) et de 2 épreuves orales (négociation commerciale et présentation d'actions professionnelles réalisées en entreprise d'apprentissage).

La formation est principalement axée sur l'approvisionnement et la commercialisation des produits du bois des industries de première transformation, mais une partie importante reste consacrée à l'enseignement de connaissances transversales dans le domaine économique et commercial.



L'évaluation terminale se déroule dans un centre d'examen autre que le centre de formation.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du DOUBS
10, rue François Villon
BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com





BTSA TECHNICO-COMMERCIAL en 1 an PRODUITS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

DÉBOUCHÉS

- Techniciens responsables de l'**approvisionnement** des industries de premières transformations (exploitations forestières, scieries, papeteries, trancheurs...), et deuxième transformation (parqueterie, charpentes...)
- Techniciens chargés de la **vente** des produits de la filière forêt bois dans une scierie, une coopérative forestière, un négoce de bois ou autre organismes forestiers
- Poursuite d'études : licence et master

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 25 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent justifier :

- Soit être titulaire d'un BTSA Gestion Forestière
- Soit être titulaire d'un autre diplôme de niveau 3 (Bac + 2), après délibération de la commission d'admission de l'établissement

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 25 et 70 % du SMIC selon l'âge du jeune et le département de l'employeur
- Les frais de déplacement entre le centre de formation et le domicile de l'apprenti sont indemnisés forfaitairement par le Conseil Régional de Franche-Comté

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage de 1 an

- Au centre de formation : 770 heures réparties sur 22 semaines
- En entreprise : 30 semaines dont 5 semaines de congés payés

La formation en centre débute en septembre et se termine en juin, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 2 à 4 semaines.

Les taux de placement sont bons. Les apprentis peuvent faire valoir des arguments en matière d'expérience professionnelle.



Les candidats ayant un passé professionnel dans la filière forêt-bois sont un public prioritaire de la formation.

La formation est également ouverte à des personnes en reconversion motivées par la commercialisation du bois.

La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de la formation en 1 an est adapté au public déjà titulaire d'un bac + 2 : seule la formation technique, économique et commerciale est réalisée.

Cette formation est organisée en modules et comprend :

→ **Des modules communs à tous les BTSA technico-commerciaux**

- Économie de l'entreprise
- Gestion
- Mercatique
- Relations commerciales
- Langue vivante 1 technique et commerciale

→ **Des modules spécifiques au champ professionnel « produits de la filière forêt des bois »**

- Connaissance des produits de la filière forêt bois
- Mobilisation des produits forestiers
- Économie forestière
- Projet commercial et actions professionnelles
- Accompagnement du projet personnel et professionnel

→ **De la formation en milieu professionnel**

- Les périodes en entreprise de la filière forêt-bois permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à la réalisation d'actions professionnelles. Ces actions sont présentées et évaluées à l'oral en épreuve terminale.

Un voyage d'étude à l'étranger d'une semaine est organisé chaque année.

Voyages déjà réalisés : Allemagne, Québec, Espagne, Finlande, Suède, Belgique, Roumanie, Autriche...

ÉVALUATION / VALIDATION

Brevet de Technicien Supérieur Agricole : BTSA «Technico-commercial, Produits de la Filière Forêt Bois», diplôme national de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est obtenu :

- d'une part en cours de formation en contrôle continu (CCF) et sous contrôle d'un jury
 - d'autre part, par une évaluation terminale constituée de 2 épreuves orales (négociation commerciale, et présentation d'actions professionnelles réalisées en entreprise d'apprentissage)
- Les candidats, déjà titulaires d'un diplôme de niveau 3, sont dispensés des épreuves de tronc commun.

Cette formation adaptée permet aux candidats d'obtenir la double compétence gestion forestière et activités commerciales au sein de la filière forêt-bois.

Les périodes dans une entreprise du secteur permettent aux apprentis d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.

Cette expérience peut faciliter l'insertion dans la filière.



L'évaluation terminale se déroule dans un centre d'examen autre que le centre de formation.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du DOUBS
 10, rue François Villon
 BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
 Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com



Franche-Comté
 Conseil régional

